## Sureté de l'aviation civile - 11.2.3.9 - contrôles de sureté sur le fret et le courrier, autres que l'inspection / filtrage

	- Il est en mesure de citer les exigences applicables au transport

- Cette certification est valable cinq ans.
- Cette certification est renouvelable via des formations périodiques.
- Cas particulier des personnels possédant un TCA :

Dans le cadre des formations initiales et/ou périodiques, cette certification peut inclure dans son évaluation des thématiques supplémentaires relatives au TCA si la personne possède un TCA. Pour les personnels ayant déjà une certification 11.2.6.2, ces objectifs pédagogiques supplémentaires ne sont pas requis dans le cadre de la certification 11.2.3.9.